

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités et les établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2022, le

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Catégorie B - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

● **Nombre de postes : 65 postes**, répartis de la manière suivante (le nombre de postes peut être modifié jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve) :

Spécialités	Nombre de postes			
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	4	5	2	11
Réseaux, voirie et infrastructures	4	5	1	10
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	3	4	1	8
Aménagement urbain et développement durable	1	2	1	4
Espaces verts et naturels	4	5	1	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	5	1	10
Services et intervention techniques	3	4	1	8
Métiers du spectacle	1	2	1	4
TOTAL	24	32	9	65

Conditions d'inscription		Date des épreuves écrites	Période d'inscription	
Concours Externe	Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV (niveau 4 du cadre européen des certifications) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des 10 spécialités existantes. Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	<p>Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 14 avril 2022 en Ille et Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p> <p>Les épreuves orales d'admission se dérouleront au 2^{ème} semestre 2022, au siège du centre de gestion d'Ille et Vilaine, à Thorigné-Fouillard (35).</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, www.cdg35.fr.</p>	<p><u>Pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 05 octobre au 10 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Une pré-inscription en ligne au concours de technicien territorial, session 2022, sera ouverte : - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr - par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr »</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p> <p><u>Validation d'inscription en ligne</u></p> <p>du 05 octobre au 18 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 18 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises, à partir de son espace candidat.</p> <p>A titre exceptionnel, les candidats pourront transmettre par voie postale, leurs pièces justificatives requises (accompagnées du formulaire permettant l'identification du candidat), sous réserve que la validation en ligne ait été faite dans les délais requis (c'est-à-dire au plus tard le 18 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai).</p>	
	Concours Interne			Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2022. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 18 novembre 2022.
	Troisième Concours			Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier 2022, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.